



Extrait de délibération

Comité syndical 15 Février 2021 – Pompaire

Identifiant
2021-02-04

L'An Deux Mille Vingt et Un le quinze février à 18 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans un lieu inhabituel de ses séances en raison de la crise sanitaire, à la salle du syndicat des eaux de Gâtine à Pompaire, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.
M Yves Attou a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 9 Février 2021
Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires / 31 suppléants
Présents : 22 titulaires, 2 suppléants
Absents, excusés : 9 titulaires, 29 suppléants
Votants : 24

Com. de communes	Titulaires présents	Titulaires excusés et/ou suppléés	Suppléants avec vote	Autres suppléants présents
Airvaudais-Val du Thouet	BIRONNEAU Pascal, CHABAUTY Gérard, NOLOT Monique	FOUILLET Olivier		
Parthenay-Gâtine	BERGEON Patrice, BOUCHER Hervé-Loïc, BRESCIA Nathalie, CHAUSSONNEAUX Jean-Paul, CHEVALIER Eric, CLEMENT Guillaume, DIEUMEGARD Claude, GAILLARD Didier, GUERIN Jean-Claude, ROY Olivier	AYRAULT Bérengère, BACLE Jérôme, CUBAUD Olivier, GILBERT Véronique,	HERVE Karine	
Val de Gâtine	ATTOU Yves, BARANGER Johann, BIRE Ludovic, CHAUSSERAY Francine, FRADIN Jacques, LIBNER Jérôme, RIMBEAU Jean-Pierre, SAUZE Magalie, TAVERNEAU Danielle	BAILLY Christiane, JEANNOT Philippe, MICOU Corine, OLIVIER Pascal	AUDEBERT Claude	

Les orientations budgétaires

Comme chaque début d'année nous avons à débattre des orientations budgétaires du Pays de Gâtine pour l'année 2021. Depuis plusieurs années le budget du Pays s'adapte d'année après année aux nouvelles politiques européenne, nationale, régionale et départementale. Cette année 2021 va être marquée par la préparation de la nouvelle contractualisation avec l'Etat ainsi que part la programmation des derniers dossiers pour le programme Leader. Cette année va également être marquée par de nombreuses études en lien avec le projet de PNR. C'est pourquoi nous souhaitons vous rappeler dans un premier temps quelques éléments de la structuration actuelle du budget.

1 - Une structure budgétaire qui s'adapte progressivement aux nouveaux dispositifs de développement et aux nouveaux projets.

La structure du budget du Pays s'adapte chaque année pour répondre aux exigences des contractualisations régionales, nationales et européennes. Les nouvelles contractualisations n'impliquent plus de gestion directe de crédits, elles reposent exclusivement sur le pilotage et l'ingénierie mise à disposition des porteurs de projets. Seul le programme FISAC nous impose de maintenir jusqu'à son terme, en fin d'année 2021, un budget annexe « Economie ». Cela permet une meilleure lisibilité des fonds gérés directement par le Pays pour ce programme. Concernant le projet de « Parc naturel régional » et les nombreuses études qui s'y rapportent, cela n'impose pas de modification structurelle. L'ensemble des dépenses et crédits qui s'y rattachent s'inscrivent dans le budget principal du Pays.

A - Les programmes actuels s'appuient sur une ingénierie spécifique

Le programme LEADER 2015-2021

C'est la 4^{ème} génération de LEADER. Le Pays est retenu sans discontinuité depuis 1996. La programmation actuelle est dotée de **1 614 745 €** de fonds FEADER pour soutenir des projets sur le territoire. **99%** de ces crédits sont fléchés sur des projets. Mais seulement **40%** des subventions ont été payées au porteur de projet. Le changement d'autorité de gestion a posé d'énormes problèmes fonctionnement. Le Pays mobilise **1,8 ETP** (animateur et gestionnaire) pour cette année 2021 pour assurer le pilotage du dispositif et l'appui technique aux porteurs de projets.

Le contrat régional de dynamisation et de cohésion

Depuis 2018 le contrat de dynamisation et de cohésion permet de soutenir des projets portés par les collectivités ou acteurs associatifs du territoire.

Cette génération de contrat n'implique aucun engagement financier ferme de la part de la région puisqu'il n'y a pas de crédits spécifiques qui sont affectés au contrat de la Gâtine. Il s'agit d'un cadre contractuel qui permet de valider des projets du territoire en accord avec les compétences régionales et les enjeux locaux. Même si des crédits sont pré-identifiés par la région, chaque projet doit individuellement être instruit par les services régionaux et validé en commission permanente pour être financé.

La Région a confié au Pays la mission de pilotage du contrat pour **0.5 ETP**. De même au regard des enjeux du territoire, la région cofinance à hauteur de 50% l'ingénierie des thématiques suivantes :

Développement économique de proximité : **0.5 ETP** (maximum 12 500 €)

Développement d'un maillage de maisons de santé : **0.5 ETP** (maximum 12 500 €)

Animation du programme LEADER : **1 ETP** (maximum 10 000 €)

Le contrat de relance et de transition écologique

Créé en fin d'année 2020 pour donner une suite au contrat de ruralité, ce contrat sera élaboré dans les semaines et les mois qui viennent en partenariats avec les communautés de communes. Ce contrat devra permettre d'accompagner les collectivités dans leurs investissements sur la durée du mandat avec pour ligne directrice la transition énergétique et écologique.

Nous ne connaissons pas encore la dotation financière qui sera accordée à ces contrats pour 2021. Le pilotage de ce contrat est assuré par le Pays en relation avec les services de la sous-préfecture de Parthenay. La question du cofinancement de l'ingénierie nécessaire à l'animation d'un tel contrat reste en suspend mais si des annonces ont été faites.

L'opération collective FISAC 2017-2020

Le Pays de Gâtine a été retenu dans le cadre de l'opération collective FISAC 2016. Une subvention globale de 147 200 € a été accordée dans l'objectif de soutenir en direct les entreprises autour des objectifs suivants :

- Moderniser les entreprises de proximité existantes
- Améliorer le cadre dans lequel s'exercent ces activités
- Développer une offre de services innovants mieux adaptée aux besoins des consommateurs
- Développer le professionnalisme et l'innovation
- Améliorer l'offre commerciale (au sens large)

Le dispositif FISAC fonctionne mal. Les critères d'attribution des aides ne permettent pas de faire effet levier. C'est un dispositif qui ne sera pas renouvelé. Une réflexion est engagée pour construire un autre dispositif avec la Région.

B - Le projet de Parc naturel régional.

Depuis l'obtention de l'avis d'opportunité en octobre 2019, ce projet a pris une place importante dans la structuration budgétaire et va prendre de l'ampleur année après année.

Une nouvelle étape démarre en 2021 avec l'écriture de la charte du PNR. L'objectif pour cette année est de mener à bien la phase diagnostic de la charte tout en commençant son élaboration.

Ce projet mobilise de nombreuses dépenses d'honoraires dans le cadre des différentes études qui s'y rapportent mais tout ce travail génère en contre partie des partenariats financiers pluriannuels avec la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département des Deux-Sèvres ainsi qu'avec l'Etat au travers de différents appels à projets.

C - L'ingénierie du Pays de Gâtine en 2021

Les nouvelles contractualisations, dispositifs ou projets démontrent le rôle prépondérant de l'ingénierie territoriale. Cependant, ces contractualisations fonctionnent avec deux approches différentes : soit l'ingénierie est prise en compte pour la durée du projet et/ou du programme, soit elle n'est pas du tout prise en compte.

Ces deux situations mettent en avant la **fragilité de la pérennité** de l'ingénierie territoriale. Pour bien accompagner un projet il est nécessaire d'avoir une expérience sur l'environnement technico-financier de la thématique. L'ingénierie est la **valeur ajoutée** d'une structure comme le Pays. Elle existe sur ce territoire depuis plus de 40 ans et fonctionne grâce à une solidarité territoriale. La mutualisation au sein du Pays entre les trois intercommunalités permet de maintenir cette ingénierie indispensable et complémentaire à celle des communautés de communes.

L'ingénierie ça sert à :

- **Anticiper et organiser** par la définition de grandes orientations et stratégies pour le territoire en lien avec les projets des intercommunalités. Le SCoT, le projet de Parc naturel régional et le Plan climat en sont des exemples,
- **Aider**, par le conseil et l'assistance auprès des porteurs de projets, les communautés de communes, communes, associations et particuliers. Les chargés de mission interviennent depuis la définition du projet jusqu'à sa concrétisation en passant par des phases d'appui à la réflexion du projet, d'appui au recrutement de bureau d'étude ou d'équipe d'architecte dans le cadre des marchés publics.
- **Soutenir et accompagner** ces mêmes porteurs de projets par l'apport de financements obtenus dans le cadre des contractualisations du Pays ainsi qu'auprès d'autres dispositifs européens, nationaux ou régionaux.

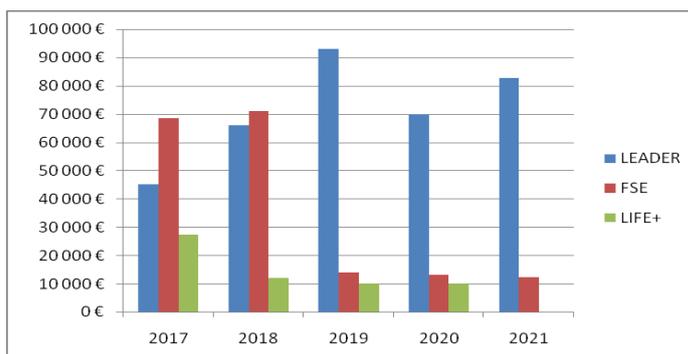
2 - Les orientations pour le Budget de Fonctionnement 2021

A / Les recettes :

1- Les partenaires financiers :

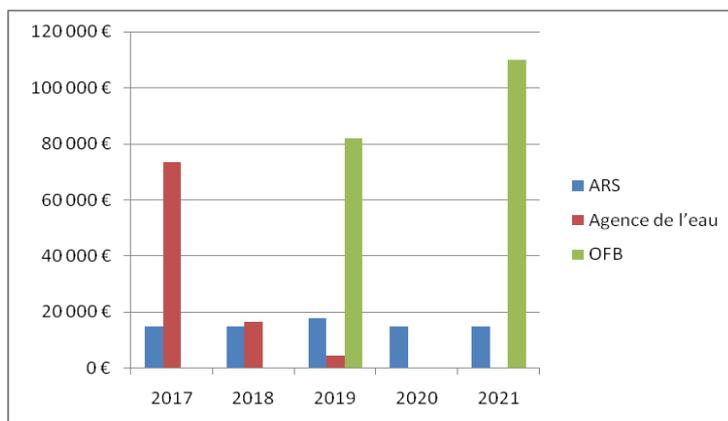
- **L'Europe** dans le cadre de différents programmes, nous permet de mobiliser des cofinancements pour l'animation et le fonctionnement des dispositifs. C'est le cas historiquement du programme LEADER, cela l'est moins pour le PLIE avec le FSE depuis le transfert à la MDE depuis 2019. Mais ce transfert n'a pas d'impact sur les comptes du Pays puisque dans le cadre de la mise à disposition de Josélita Javaloyes, la Maison de l'emploi rembourse au Pays le temps de mise à disposition et elle recevra en retour les crédits FSE correspondants. Le Crédits LEADER sont en augmentation cette année puisque sont intégrés en plus de l'animation du programme les dépenses liées aux projet de coopération sur la revitalisation des centres bourgs.

	2017	2018	2019	2020	2021
LEADER	45 028 €	66 150 €	93 000 €	70 000 €	82 800 €
FSE	68 436 €	71 000 €	14 000 €	13 000 €	12 200 €
LIFE+	27 205 €	12 000 €	10 000 €	10 000 €	0 €
Total	140 669 €	149 150 €	117 000 €	93 000 €	95 000 €



- **L'État** dans le cadre de différents programmes, nous permet de mobiliser des cofinancements. L'Agence Régionale de Santé pour le pilotage du Contrat Local de Santé ainsi que l'Office Français de la Biodiversité pour l'AMI Atlas de la biodiversité. Les crédits de l'OFB permettent d'enrichir les études « biodiversité » du projet de PNR. Ces crédits sont extrêmement rares, ils représentent 275 612 € sur 3 ans.

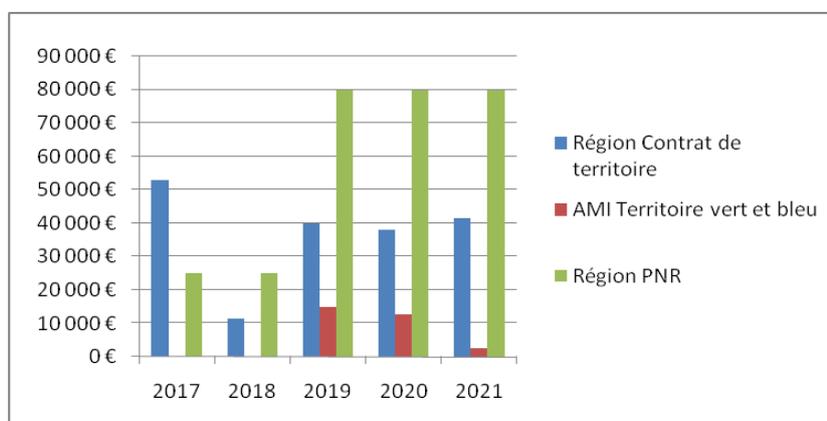
	2017	2018	2019	2020	2021
ARS	15 000 €	15 000 €	18 000 €	15 000 €	15 000 €
Agence de l'eau	73 484 €	16 441 €	4 690 €	0 €	0 €
OFB			82 000 €		110 000 €
Total	88 484 €	31 441 €	104 690 €	15 000 €	125 000 €



- **Le Conseil Régional** avec le Contrat Régional de Dynamisation et de cohésion qui cofinance l'ingénierie territoriale du Pays.

La Région est également le partenaire principal du Pays pour le projet de PNR. Elle nous a accordée en 2017 une subvention de 50 000€ pour la phase dossier d'opportunité qui s'est déclinée sur 2 ans. La région s'est de nouveau engagée à nous accompagner dans le cadre d'une convention pluriannuelle et d'un financement de 80 000€ par an pour la phase d'écriture de la charte.

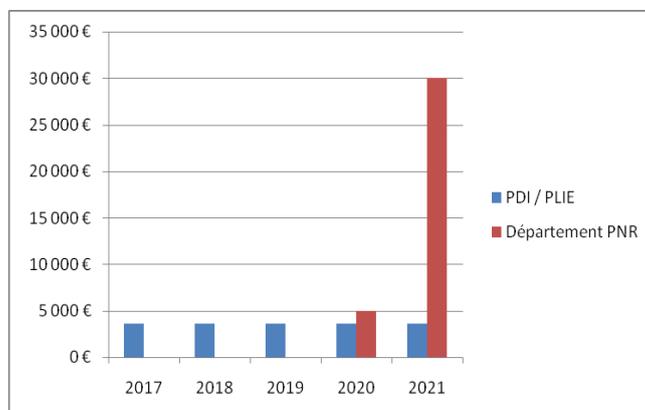
	2017	2018	2019	2020	2021
Région Contrat de territoire	53 000 €	11 346 €	40 000 €	38 000 €	41 500 €
AMI Territoire vert et bleu			15 000 €	12 600 €	2 400 €
Région PNR	25 000 €	25 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €
Total	78 000 €	36 346 €	135 000 €	130 600 €	123 900 €



- **Le Département** dans le cadre du PLIE, apporte un cofinancement sur la mission « Référent de parcours

emploi » au titre du Programme Départemental d'Insertion. Cette recette est stable : 3 600 €. Le département s'est engagé en 2020 pour accompagner le Pays dans son projet de PNR. Il cofinance dans ce cadre le poste de chargé de mission « Bocage, paysage et patrimoine naturel » pour 2 ans.

	2017	2018	2019	2020	2021
PDI / PLIE	3 600 €	3 600 €	3 600 €	3 600 €	3 600 €
Département PNR	0 €	0 €	0 €	5 000 €	30 000 €
Total	3 600 €	3 600 €	3 600 €	8 600 €	33 600 €



2 – Les autres participations :

Elles proviennent des locations de bureaux, de la production électrique des panneaux photovoltaïques installés sur le toit des locaux de la Banque Alimentaire et les refacturations liées à l'utilisation de matériels mutualisés ou de personnel mis à disposition.

Les locations de bureaux : 39 000 €

La production photovoltaïque : 9 000 €

Les remboursements liés à des personnels mis à disposition ou en détachement : 40 000 €

3 – Les cotisations des collectivités membres du PETR du Pays Gâtine :

Les cotisations constituent l'essentiel **des recettes propres** du Pays. Elles sont de deux types :

- **La cotisation « Statutaire »**
Elle est calculée en fonction de la population INSEE au 1^{er} janvier de l'année en cours.
- **Les cotisations spécifiques**
Ces cotisations permettent de financer une mission ou un dispositif spécifique.

La cotisation « Statutaire »

La cotisation 2020 était de 4,70 € par habitant. La population légale au 1^{er} janvier 2021 du Pays a continué de diminuer et s'établie à 65 758 habitants. Elle était de 65 920 hab. en 2020, cette baisse est continue depuis 2017, elle était alors de 66 305 hab.

Cette cotisation à 4,70 € pour 2021 représentera un total de 309 062 €.

Les cotisations spécifiques

Elles seront de deux types pour cette année.

La cotisation « **tourisme** » qui va permettre de financer la mission et le poste de chargé de développement tourisme. Elle est prévue à un montant de 0,80 € par habitant ce qui représente un total de cotisation, au regard de la population légale, de 52 606 €.

La cotisation « **économie** » qui permet de financer la part du Pays (50 %) dans le dispositif FISAC, pour soutenir les

projets d'investissement des petites entreprises commerciales et artisanales du territoire.

Il est proposé pour 2021, de maintenir la cotisation à **0,35 €** par habitant pour financer la part Pays afin de soutenir les projets des entreprises.

Les recettes 2021 sont évaluées à environ 800 000€

B / Les dépenses

Le Budget principal reste stable par rapport aux dernières années. Les dépenses 2021 sont évaluées 1 070 000€ seront affectées en grande majorité à l'ingénierie dans le cadre du projet de PNR et du pilotage des dispositifs contractuels et des missions d'appui aux porteurs de projets ou de mutualisation avec les intercommunalités (PCAET, Tourisme).

Les dépenses d'étude concerneront principalement le projet de PNR avec cependant cette année des dépenses affectées au PCAET pour l'élaboration de la stratégie territoriale.

70 % des dépenses de l'exercice 2021 sont concentrées sur deux grands postes budgétaires :

- l'ingénierie avec les dépenses de personnels
- les honoraires liés aux études.

1- Les dépenses de personnels.

Elles représentent 52 % des dépenses de fonctionnement du budget principal. Cela demeure le poste de dépenses le plus important car il reflète le cœur des missions du Pays.

L'effectif du Pays au 1^{er} janvier 2021 est composé de 12 agents pour (12 ETP) dont 8 chargés de mission, 1 directeur chargé également de plusieurs missions thématiques, 3 agents administratifs.

A cet effectif il faut ajouter le temps passé par Roch Touzé (CARUG) sur la mission « développement culturel » à hauteur de 0,5 ETP.

L'effectif total reflété par la masse salariale en 2021 est de 13 salariés pour 12.5 ETP.

Nb. ETP	Exercices	Masse salariale	Variation N-1	Variation N/2003
13	2014	512 947	-0,46%	-5,61%
12	2015	464 845	-9,38%	-14,46%
11	2016	432 510	-6,96%	-20,41%
11	2017	437 381	1,13%	-19,52%
11,5	2018	458 150	4,75%	-15,69%
12	2019	436 300	-4,77%	-19,71%
11,5	2020	464 000	6,35%	-14,62%
12.5	2021	536 900	15,71%	9,65%

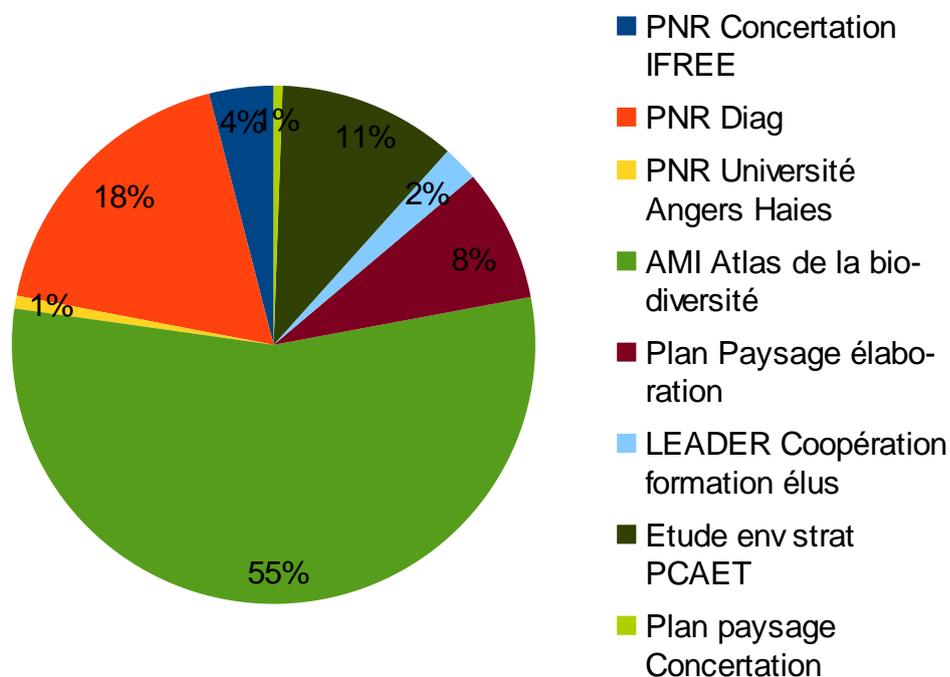
Effectifs du PETR du Pays de Gâtine – Janvier 2021

Cat. hiérarchique	Cadre d'emplois	Grade	Intitulé du métier	Statut	Sexe	Temps complet ou non	Durée hebdo de travail	Position au 01/01/2021
Postes Administratifs								
A	Attaché Territorial	Attaché	Directeur	Titulaire FPT	M	complet	35h	activité
C	Adjoint Adm. Territorial	Adj. Adm	Secrétariat administration générale		F			
C	Adjoint Adm. Territorial	Adj. Adm ppal 1ere cl	Secrétariat Administratif et comptable		F			
C	Adjoint Adm. Territorial	Adj. Adm ppal 1ere cl	Secrétariat administratif et fonds européens		F			
Postes de Chargés de mission								
A	Attaché Territorial	Attaché	Chargé de mission TIC SIG	Titulaire FPT	M	complet	35h	activité
A	Attaché Territorial	Attaché	Coordinatrice des parcours emplois PLIE		F			activité
A	Attaché Territorial	Attaché	Chargé de mission projet PNR	Contractuel CDD droit pub	F			activité
A	Attaché Territorial	Attaché	Chargé de mission Urbanisme SCoT PCAET	Contractuel CDD droit pub	F			activité
A	Attaché Territorial	Attaché	Chargé de mission économie et politiques contractuelles	Contractuel CDD droit pub	F			activité
A	Attaché Territorial	Attaché	Chargé de mission Développement touristique	Contractuel CDI droit pub	F			activité
A	Attaché Territorial	Attaché	Chargé de mission LEADER	Contractuel CDD droit pub	M			activité
A	Attaché Territorial	Attaché	Chargé de mission bocage, paysage et patrimoine naturel	Contractuel CDD droit pub	F			activité

2- Les honoraires :

Ils représenteront cette année encore un poste de dépenses important en fonctionnement, 18.5% du budget. (198 600€). Elles correspondent aux dépenses relatives aux études ou prestations extérieures.

Le premier poste de dépense est consacré au projet de PNR. Même si nous distinguons pour une raison analytique les dépenses liées aux AMI TVB, Atlas de la biodiversité et le plan de paysage mais l'ensemble de ces dépenses contribuent au projet de PNR tout comme les dépenses du PCAET.



3 - Les Charges financières et la trésorerie :

Elles sont liées à la gestion de la trésorerie du Pays et du décalage entre les paiements et la réception des financements. La trésorerie du Pays reste comme par les années passées un point difficile. Pour cela, le Pays dispose d'une ligne de trésorerie affectée au budget principal ainsi qu'un emprunt de trésorerie sur 24 mois souscrit en janvier 2020 d'un montant de 150 000€. Cela permet de faire l'avance de trésorerie pour plusieurs programmes et études concernant le PNR dans l'attente des crédits.

Les retards des paiements des programmes européens dont le LEADER impactent également très fortement la trésorerie du Pays.

3 - Les orientations pour le Budget d'investissement et l'endettement

Le Pays n'ayant pas vocation à être maître d'ouvrage d'opérations d'investissements importantes, l'essentiel des montants prévisionnels pour le budget 2021 correspondent à des prévisions de dépenses pour remplacer du mobilier ou du matériel informatique.

En ce qui concerne l'endettement du Pays, il reste faible. La dette actuelle correspond à deux emprunts réalisés pour l'aménagement du siège administratif du Pays et de l'extension des locaux loués à la Banque Alimentaire des Deux-Sèvres. Ces emprunts courent jusqu'en 2022. Le capital restant dû est de 28 105 €.

Les membres du Comité syndical prennent acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD